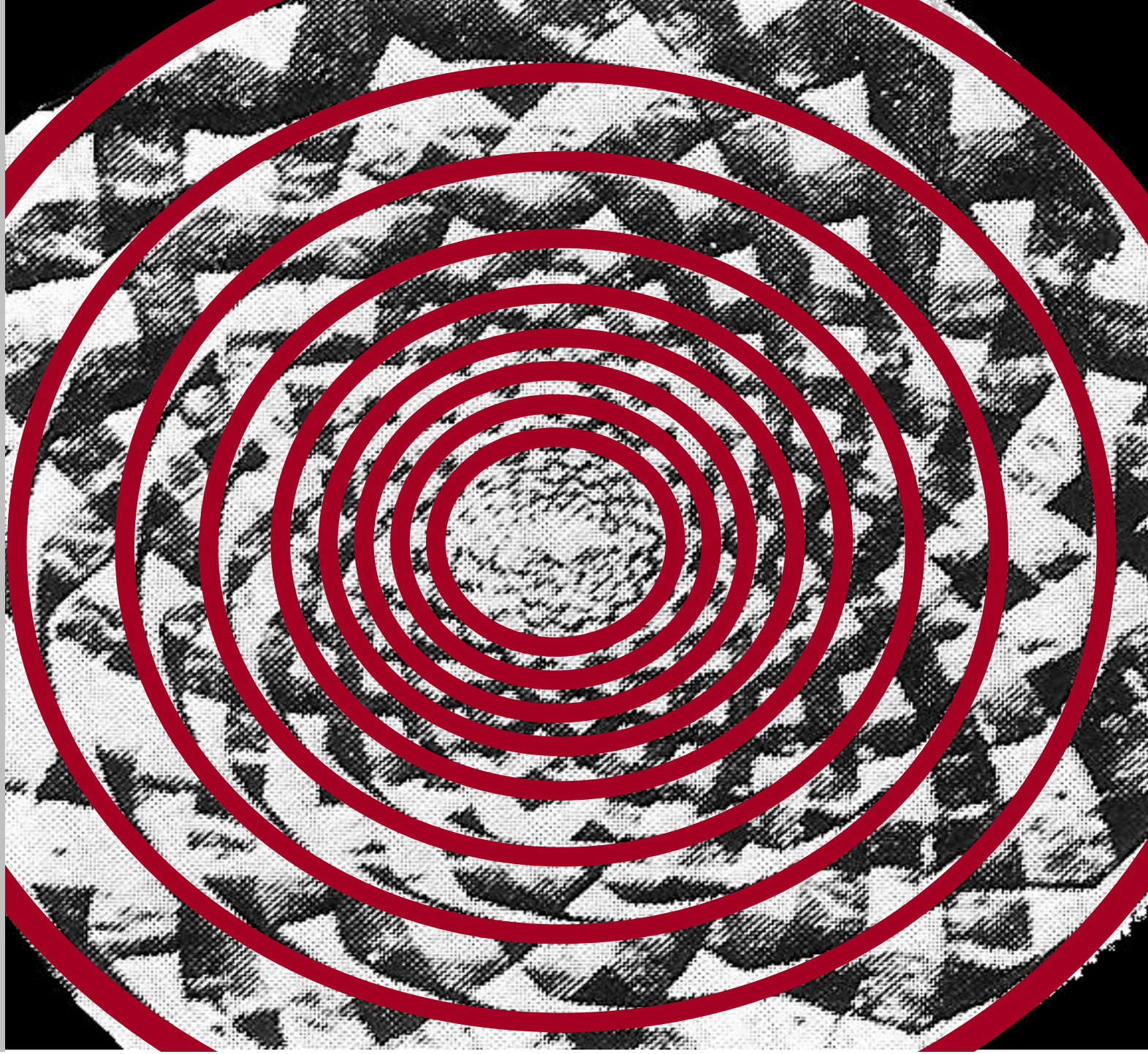




La coopération en 2010

LA FIGURE DE FRASER



La figure de Fraser illustre parfaitement la cadre de notre réflexion. Comme l'histoire, elle apparaît a priori comme une spirale, c'est-à-dire comme une évolution continue (oui mais vers quoi ?). Dans les faits il s'agit pourtant de cercles concentriques, en aucune manière reliés les uns aux autres. L'histoire (de l'économie comme des civilisations) n'est en fait qu'une succession d'état stables plus ou moins longs (les cercles) mais ayant une durée finie. Le passage d'un état stable dans un autre état stable (d'un cercle à un autre) nécessite un "saut", que nous pouvons appeler "crise", c'est dire une période d'instabilité. Nous retiendrons donc :

- Qu'une crise est donc une période d'instabilité séparant deux périodes d'instabilité et que sa durée est égale au temps nécessaire pour d'abord prendre conscience que l'on est entré dans cette phase (à l'origine les symptômes de cette instabilité sont des "signaux faibles souvent interprétés comme conjoncturels), puis pour acquérir les facteurs clefs de succès du nouvel état stable. C'est pour cela qu'une "crise" (dans cette définition) dure au moins 20 à 30 ans*
- Que le rôle des analystes puis des acteurs économiques et politique est de détectés ces signaux faibles le plus précocement possible afin d'en déduire la nature des enjeux de la future période de stabilité (afin d'en être un des leaders)*
- Qu'a la différence des crises conjoncturelles, qui peuvent être interprétées le plus souvent comme des crises de la demande (que l'on peut solutionner en faisant évoluer la demande par exemple en la stimulant), ces crises sont des crises de l'offre : les acteurs économiques doivent adapter leurs organisations et leurs offres à un nouveau paradigme sans aucun espoir d'influer sur lui*
- Et donc que, comme le disait Schumpeter, la crise est bien un processus de destruction créatrice*

Appliquons cette logique à l'agriculture



**LA CRISE ACTUELLE NOUS CONDUIT
A UNE PERIODE DE STABILITE ...
oui mais laquelle ?**

L'agriculture avait dans les années 60 une mission : fournir à une population urbaine ouvrière en croissance, une alimentation peu onéreuse afin d'agir sur son pouvoir d'achat autrement que par les salaires. L'enjeu était tel qu'il méritait d'être largement subventionné par la collectivité

Ce "projet" prend fin avec le second choc pétrolier (78)

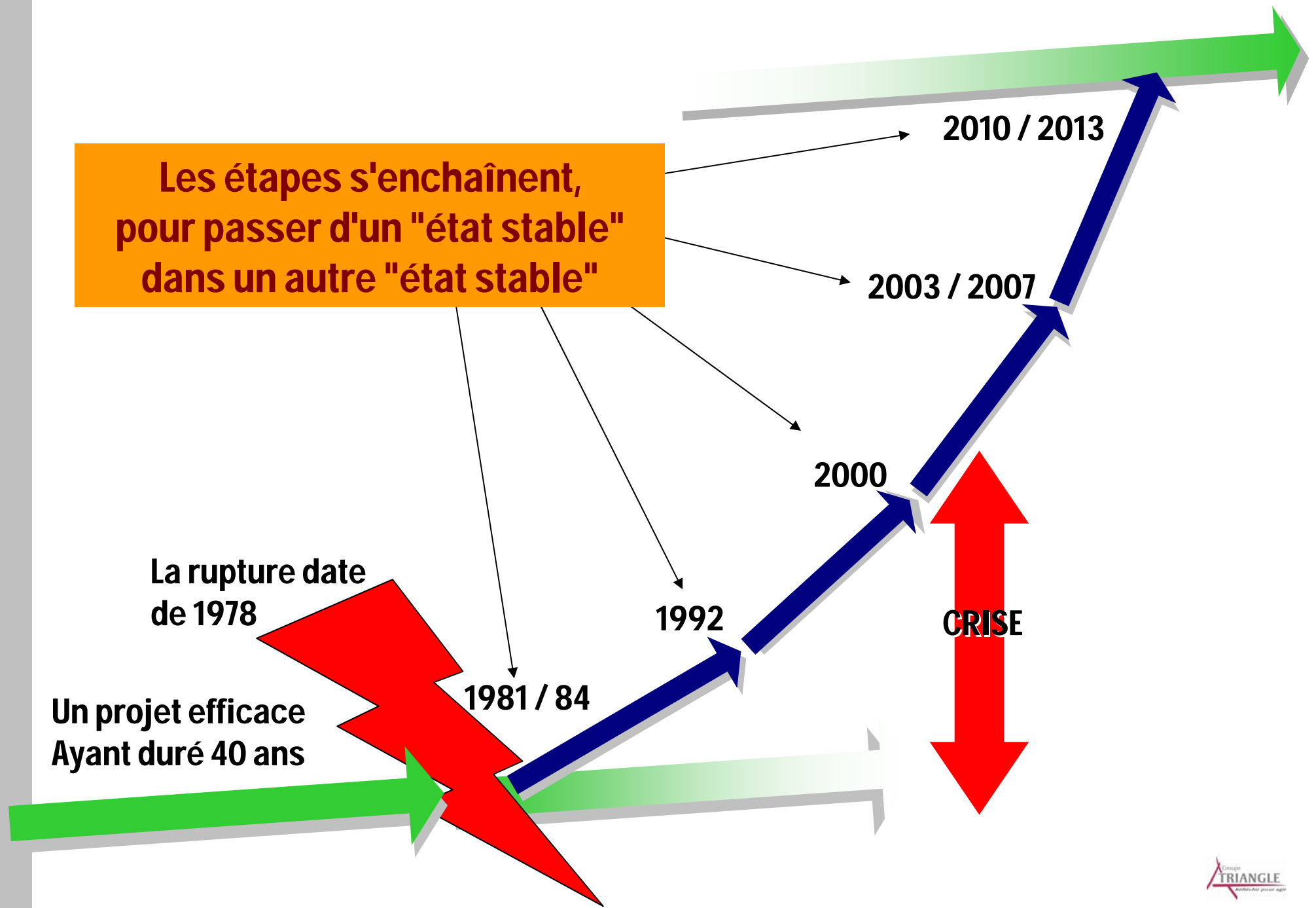
La perspective a changé. Elle génère un nouveau projet qui se met lentement mais sûrement à l'oeuvre

Depuis 78, les observateurs attentifs voient ce nouveau "projet" se mettre lentement mais sûrement en place

Idée force :

Après le second choc pétrolier la société n'a plus les mêmes besoins. Il faut donc faire évoluer l'agriculture. Ainsi, des ruptures apparaissent, elles se développent tout au long des années 80 et 90, et chaque réforme de la PAC apporte une nouvelle pierre (parfois tardive) à cet édifice. Si la PAC a fait l'Europe, c'est le contexte "agricole" qui fait la PAC (et pas l'inverse !)

**Les étapes s'enchaînent,
pour passer d'un "état stable"
dans un autre "état stable"**



**La rupture date
de 1978**

**Un projet efficace
Ayant duré 40 ans**

1981 / 84

1992

2000

2003 / 2007

2010 / 2013

CRISE

Le but est désormais double : **Un espace rural attractif et une industrie compétitive**. Or les sources de Mat 1^{ère} sont mondiales. L'agriculture doit donc se "normaliser". La bataille de la compétitivité est engagée depuis 20 ans.

Dans cette bataille **la France abandonne petit à petit ses enjeux en matière de production agricole (au sens classique)**

Ceci bouleverse totalement le rôle, la mission et les conditions de succès des producteurs et de leurs coopératives

Nous allons essayer de comprendre cette évolution pour réfléchir à la nécessaire adaptation de la coopération

1^{ère} partie :
**Les signaux (plus
ou moins) faibles**

1970

- Agriculture : un secteur "à part" géré à l'échelle nationale
- Une logique de quantité
- Un raisonnement économique "familial"
- Une priorité à l'alimentation

2010

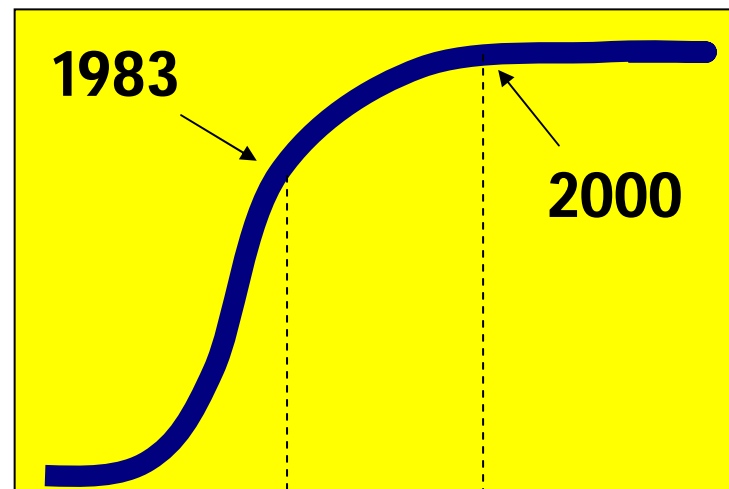
- Agriculture : un secteur "normalisé" géré à l'échelle internationale
- Une logique qualitative
- Un raisonnement économique "entreprise"
- Une priorité à l'industrie

La logique de "normalisation" et d'internationalisation date du début des années 80 :

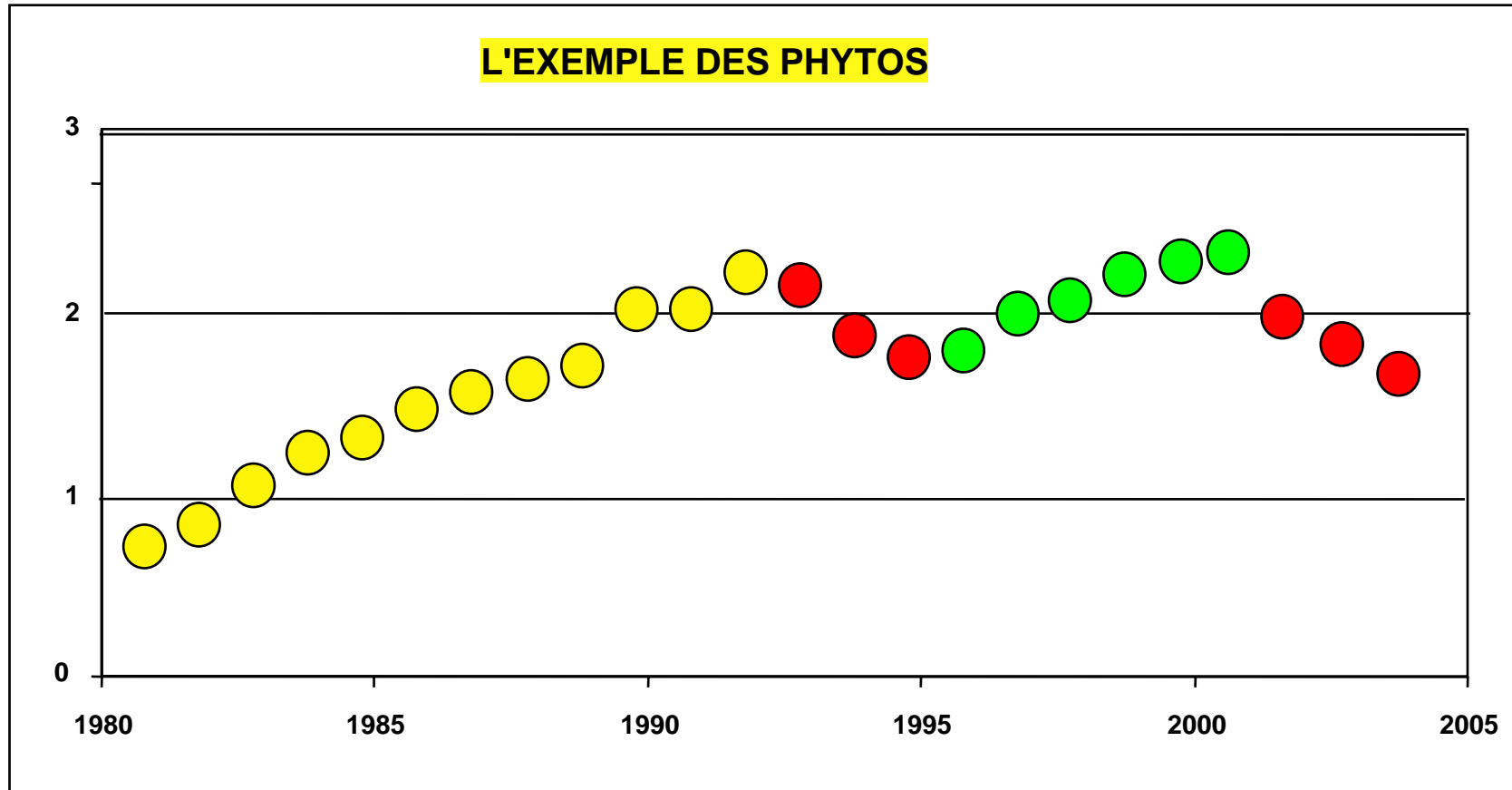
- entrée dans l'ancêtre de l'OMC (le GATT) en 86, signifiant l'acceptation politique de cette normalisation,
- forte croissance des échanges internationaux faisant de la France un pôle de commerce extérieur structurellement excédentaire depuis 81,
- multiplication des échanges mondiaux du fait de leur libéralisation dans le cadre du GATT puis de l'OMC,
- etc ...

Le "virage" du qualitatif date aussi du début des années 80 :

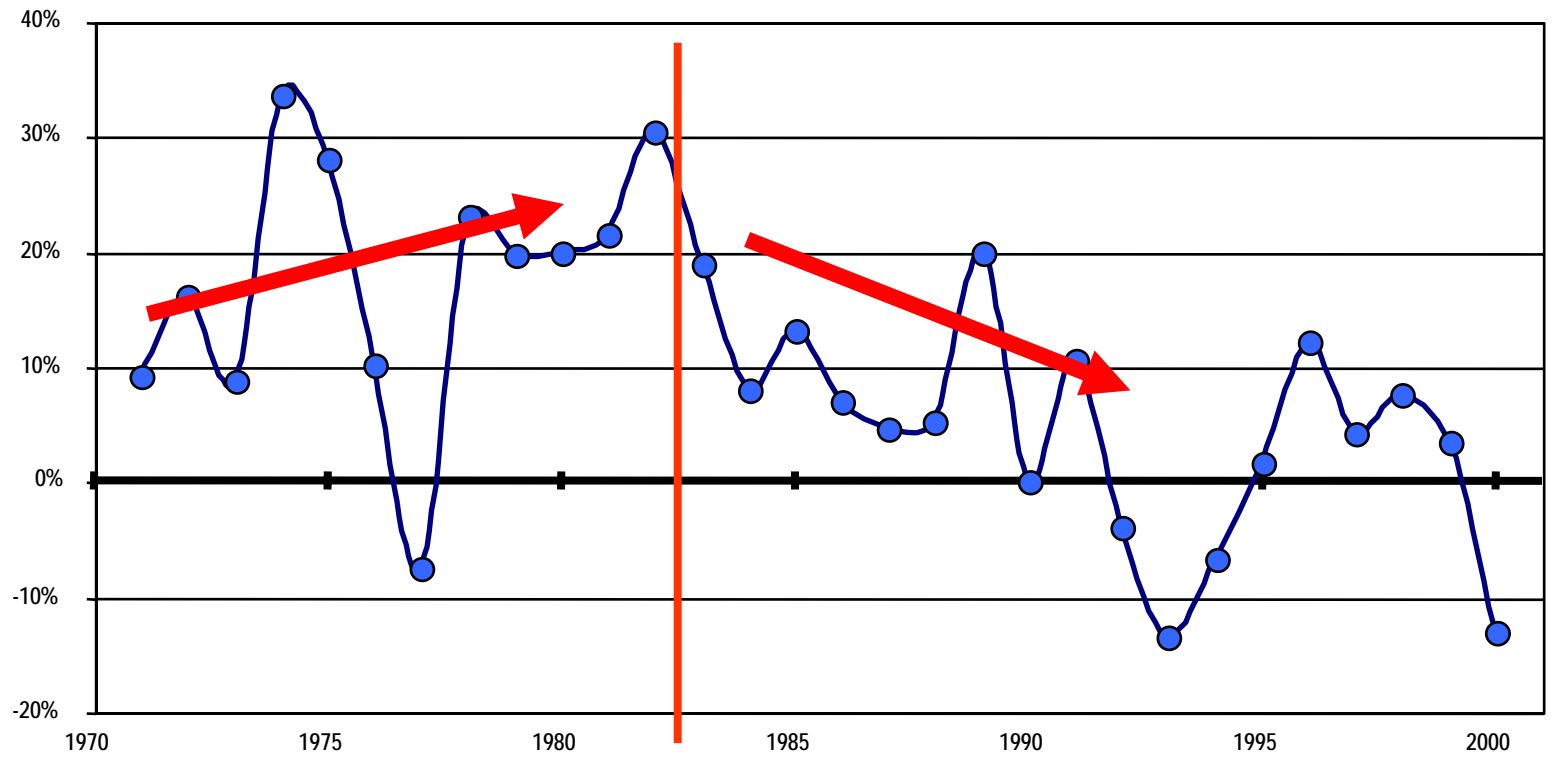
- Les quotas laitiers sont mis en place en 84
- L'écologie politique s'immisce dans le débat public à partir de l'élection présidentielle de 81
- Les principaux marchés agro passent dans la phase de "turbulence" en 83 et en sortent en 2000
- etc ...



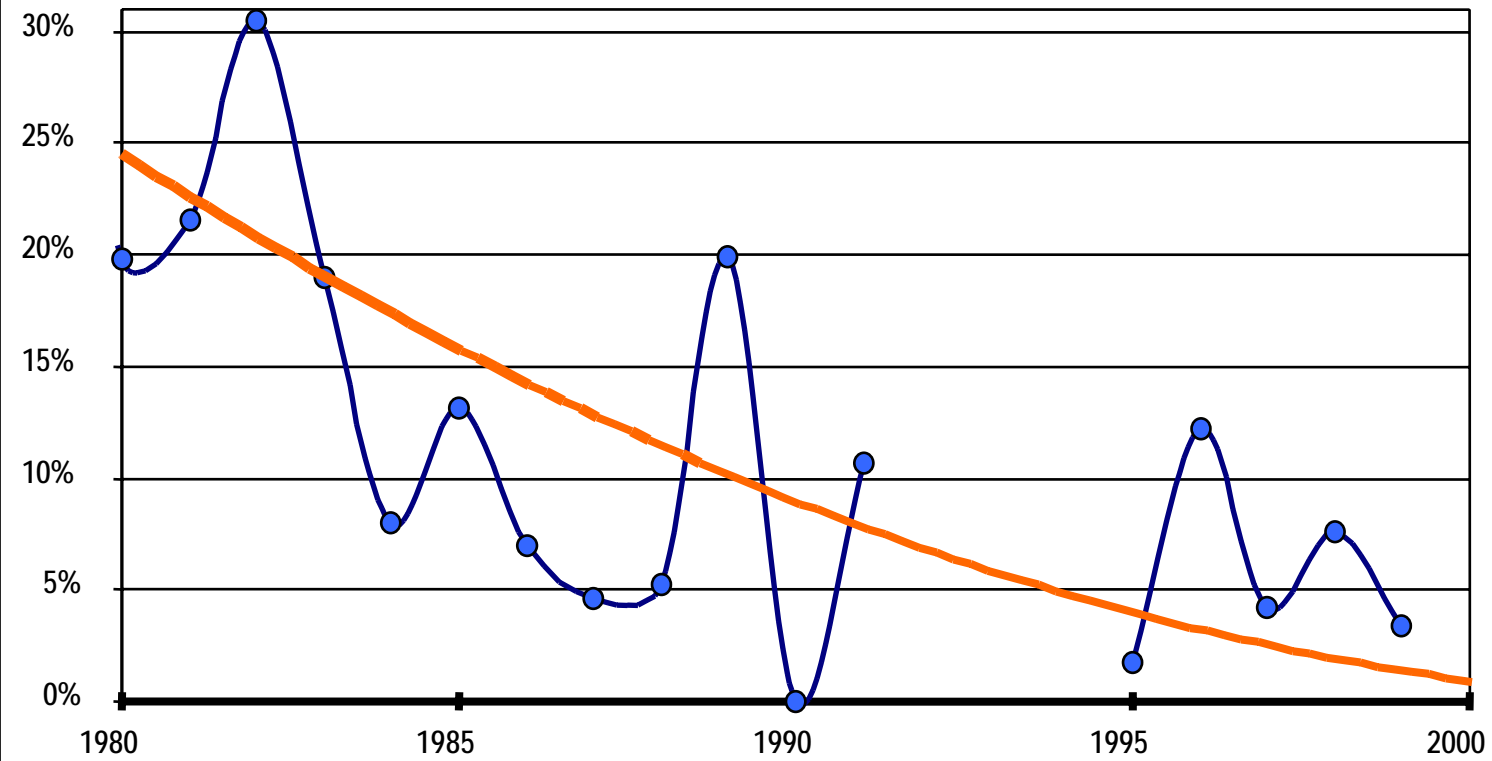
Le marché de la santé végétale est dans sa phase de maturité depuis 5 ans



LE MARCHE PHYTO DEPUIS 30 ANS EN Tx D'EVOLUTION



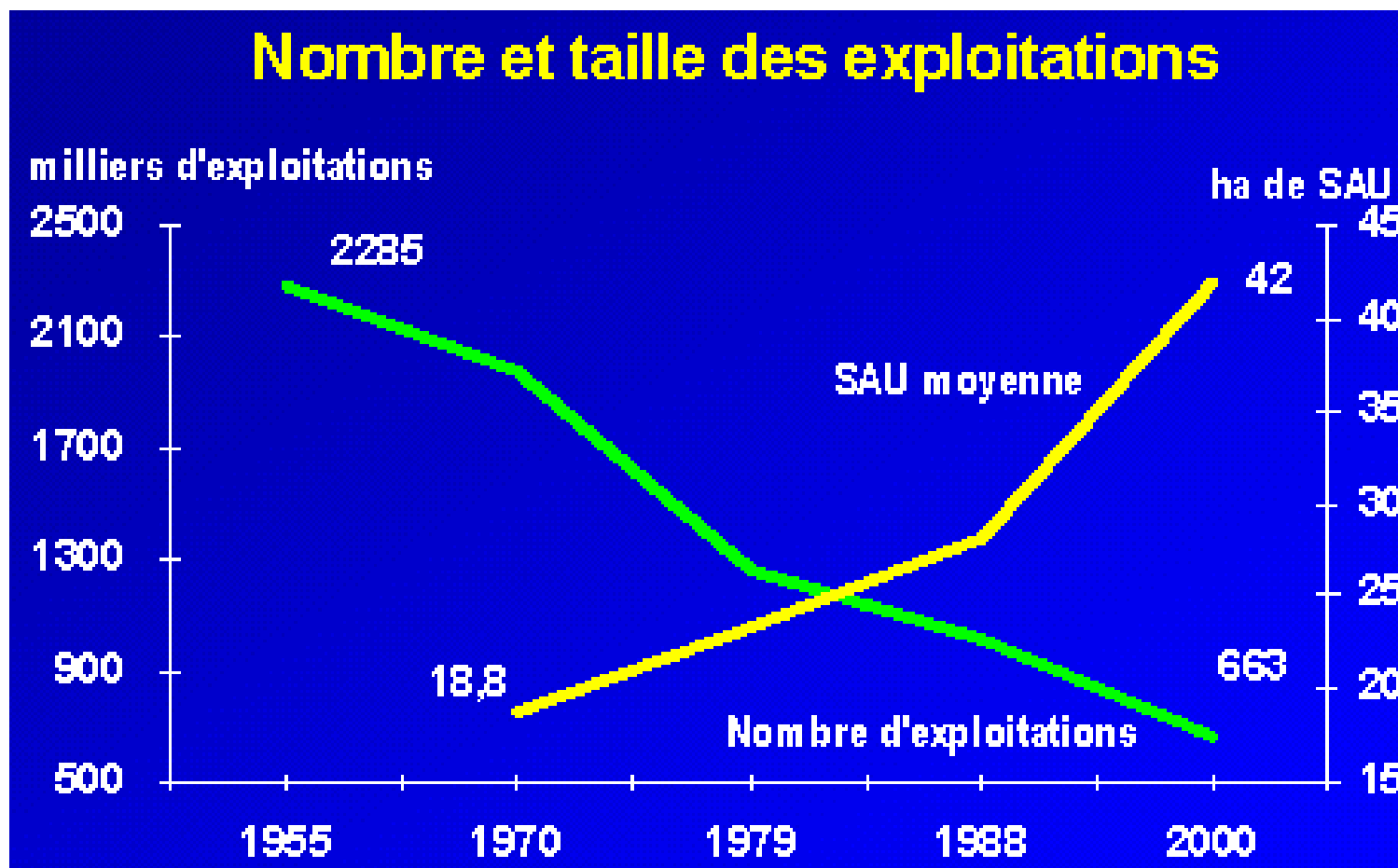
EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DU MARCHÉ PHYTO.



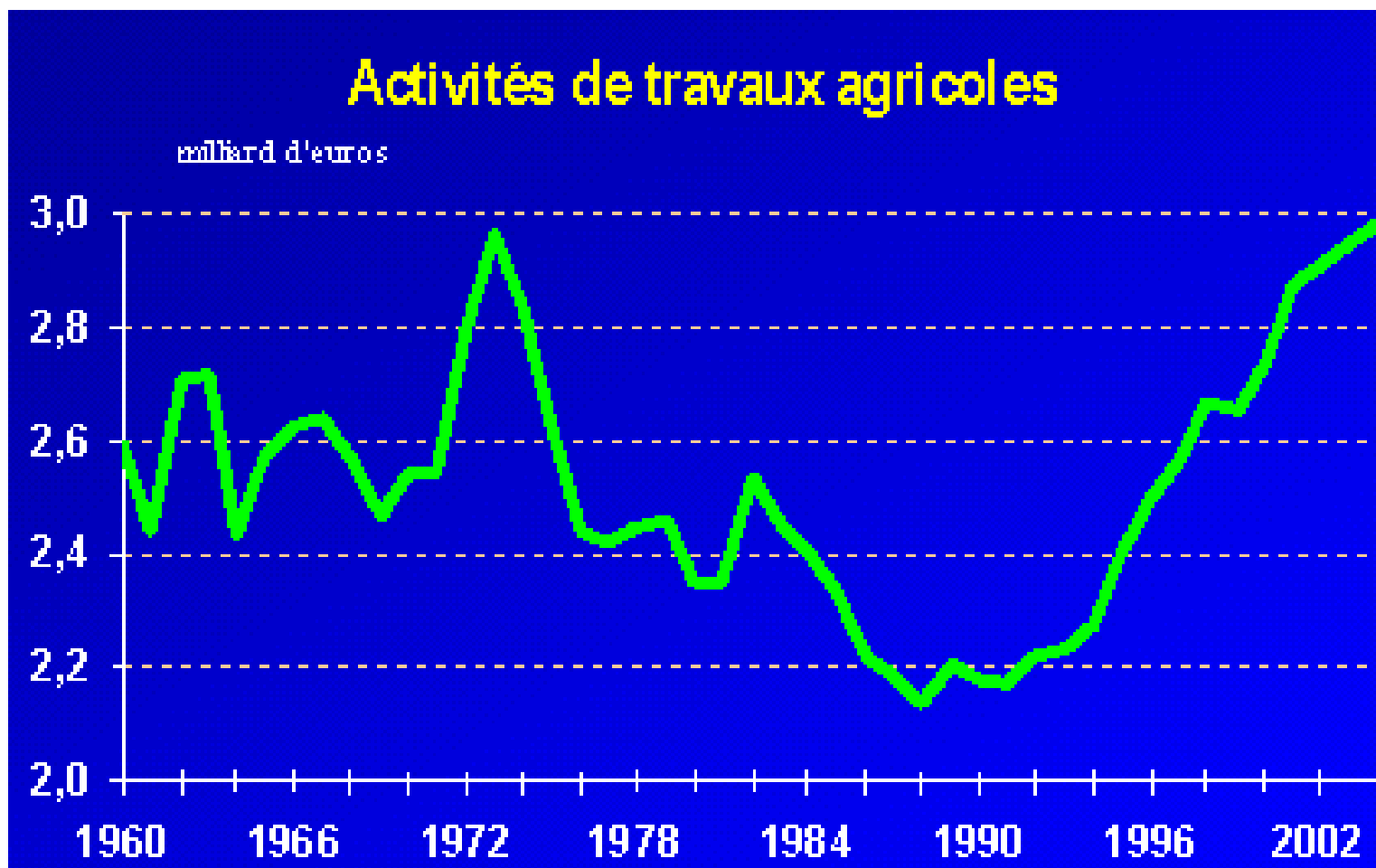
Les enjeux de la compétitivité des exploitations changent aussi dans les années 80 :

- les taux d'intérêts nets (déflatés) payés par les agriculteurs deviennent positifs en 83,
- la baisse de la main d'œuvre agricole est, depuis 86 plus rapide que la baisse du nombre d'exploitation, autrement dit c'est depuis cette date que la productivité du travail augmente plus vite que la productivité du capital,
- la fin de la chute du marché du travail à façon date de 88,
- etc ...

Des conséquences structurelles évidentes :



Des conséquences sur les activités aussi :



L'enjeu alimentaire baisse petit à petit sauf en ce qui concerne la création de produits à forte valeur ajoutée :

- En 20 ans les prix agricoles ont baissé en moyenne de 27 % alors que les prix des produits agro-alimentaires augmentaient de 15 %
- Sur ces 20 ans l'élasticité de la consommation (rapport entre évolution du pouvoir d'achat et consommation sectorielle) a été de 2,0 pour les produits manufacturés, de 0,7 pour l'agro-alimentaire et seulement de 0,4 pour les produits agricoles (plus le pouvoir d'achat augmentait plus l'alimentation perdait de la place)
- La valeur ajoutée totale générée par les IAA a augmenté en 20 ans de 26 % et sa part dans le PIB marchand s'est ainsi stabilisée, alors que celle de l'agriculture qui ne bougeait pas (en euros courants) voyait sa part divisée par deux en 20 ans

A quel "grand projet" correspond une telle évolution initiée il y a 25 ans ?

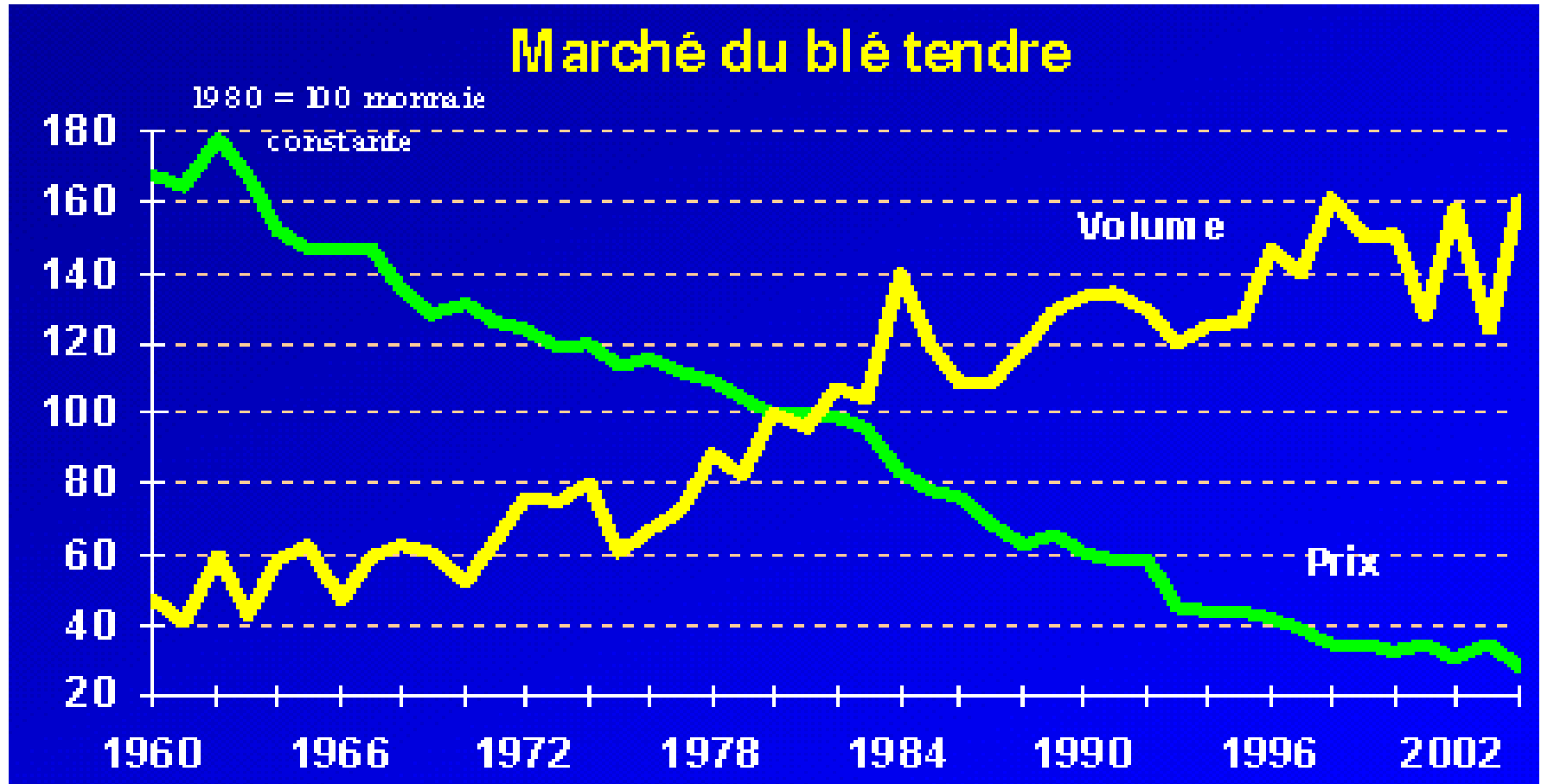
Au projet d'une agriculture participant à l'émergence d'une économie française "modernisée" (suite aux chocs pétroliers) et dont les caractéristiques doivent donc être :

- d'être un secteur économique "comme les autres"
- de s'insérer dans la conception "classique" d'une économie "moderne"

Qu'est-ce qu'une "économie moderne" ? :

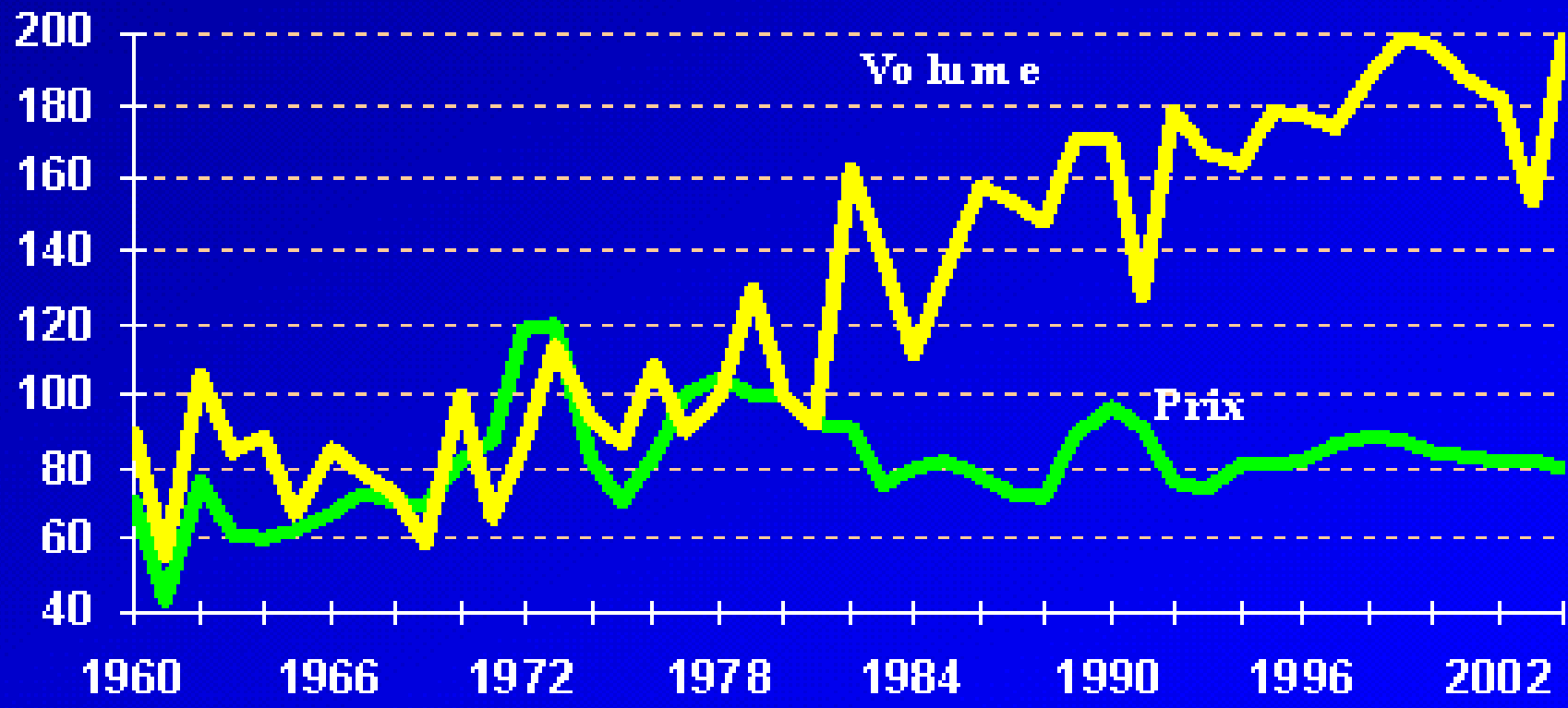
- Une économie et une démographie glissant du "primaire" vers le "secondaire" puis le "tertiaire"
- Une économie important des matières premières à bas prix pour exporter des produits à forte valeur ajoutée
- Une économie ouverte, "libérale", cherchant à maximiser les échanges internationaux
- Une économie dans laquelle les circuits courts et l'autoconsommation tendent à disparaître
- Une économie orientée vers la satisfaction des besoins "qualitatifs" des classes moyennes et supérieures urbaines et rurales (besoins alimentaires et énergétiques)
- Une économie basée sur des acteurs concentrés, compétitifs et se restructurant en permanence pour s'adapter aux marchés

L'examen de la différence entre le blé (matière première) et le vin (produit au moins partiellement valorisable) est symptomatique de cette évolution :

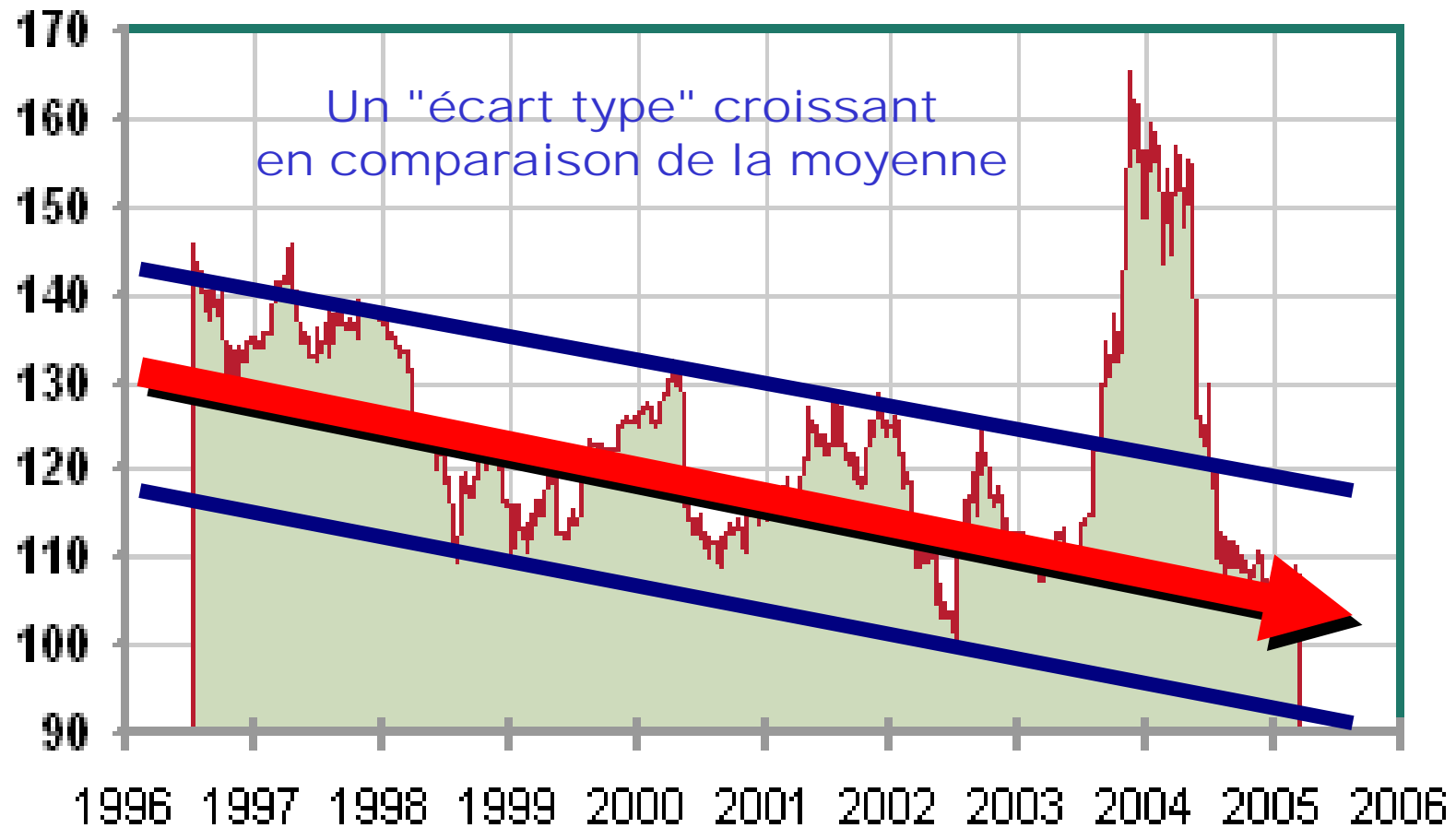


Marché des vins de qualité

1980 = 100 monnaie
constante

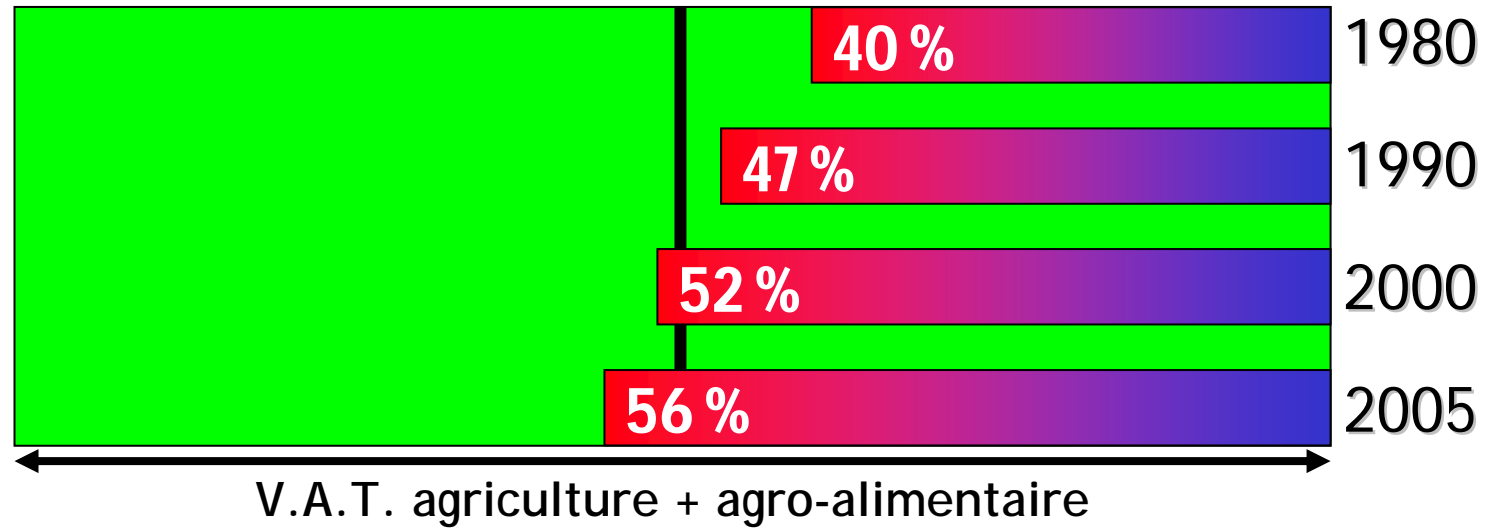


Baisse des prix et la hausse de la volatilité :

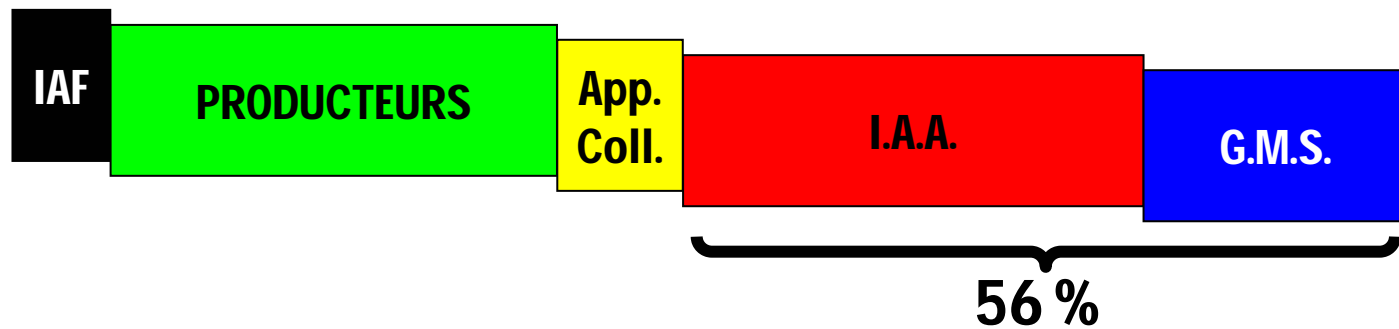


(blé à Paris 1ère échéance / €/ T source Agence Idé / Les Echos)

Ce projet a donc été "efficace" pour les industriels :



La VAT est désormais majoritairement en aval :



En résumé :

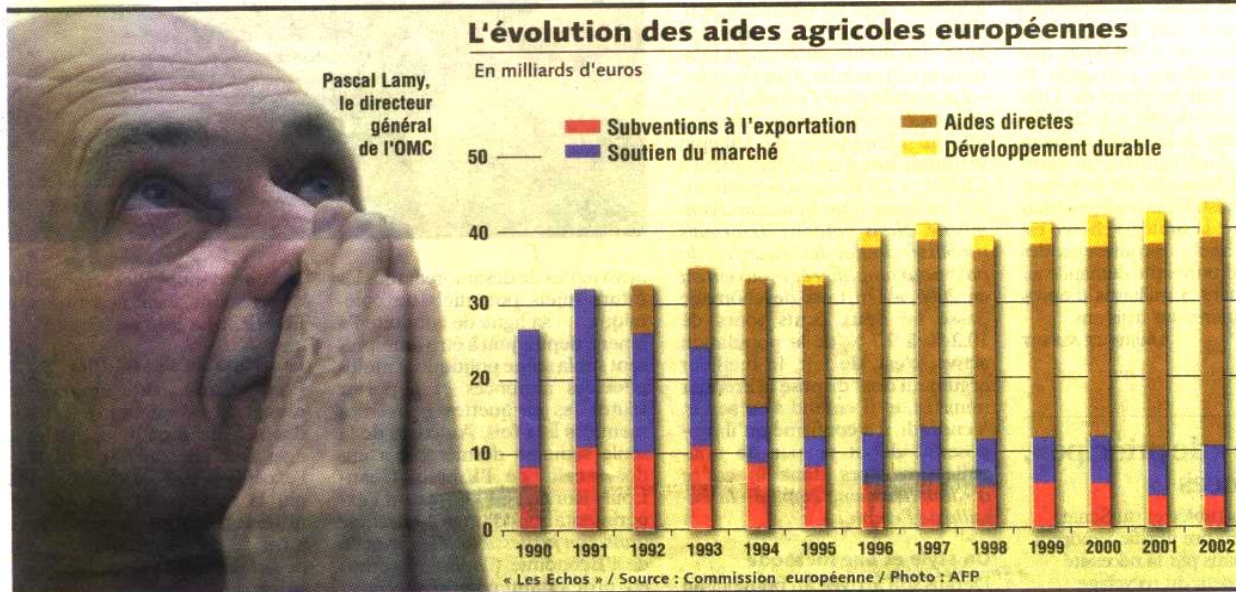
- En tant qu'acteur économique direct, l'agriculture évolue vers une logique "libérale" de production de matières premières alimentaires et non alimentaires
- En parallèle, les enjeux indirects (tourisme, image des produits "de niche") font émerger un second modèle non "productiviste"

2^{ème} partie :
**Les conséquences
2006 / 2013**

Le projet politique est toujours à l'oeuvre

L'accord de Hong Kong

- Les 149 pays membres de l'OMC ont trouvé in extremis un compromis hier
- L'Europe accepte d'éliminer ses subventions agricoles à l'exportation d'ici à 2013
- Timides avancées sur les droits de douane industriels et les services



La France est isolée en Europe

Afin de se concentrer sur l'environnement et le rural
Le Royaume-Uni pour démanteler la Pac

Dans le cadre de la discussion européenne sur le budget et des négociations commerciales mondiales, le Royaume-Uni propose un véritable plan de démantèlement de la Pac : sur dix à quinze ans.

Ce projet a été présenté à Londres, où se réunissait le G7, par les ministres britanniques des Finances et de l'Agriculture. Il prévoit : « **Un cadre clair, au niveau de l'UE, pour définir les buts de la Politique agricole, en se concentrant en particulier sur la protection de l'environnement et la promotion d'un développement rural durable** ».

Dans ce cadre et à long terme, le « plan british » envisage « **des mesures ciblées, qui ne faussent pas la production, définies et appliquées aux niveaux national, régional et local et compatibles avec la politique de concurrence de l'UE ; des droits à l'importation pour tous les secteurs agricoles progressivement alignés sur le niveau beaucoup plus bas en vigueur dans les autres secteurs de l'économie ; aucun soutien des prix, ni restitutions à l'exportation ou autres subventions à la production ou la consommation** ».

Ainsi, selon le Royaume-Uni, président en exercice de l'Union, « **les dépenses de l'UE seraient basées sur l'actuel 2^e pilier** », ce qui permettrait de les réduire considérablement. Nous pensons que ce n'est pas le bon moment de soumettre un tel plan agricole



Gordon Brown, le chancelier de l'Échiquier, à Londres.AFP

Donc pour 2007 / 2013 :

- Poursuite du même processus pour le finaliser
- En l'accompagnant de nouvelles impulsions "politiques" touchant à la fois à l'enjeu "industriel" et à l'enjeu "multifonctionnel"
- 4 objectifs opérationnels sont perceptibles

Les 4 objectifs « 2013 »

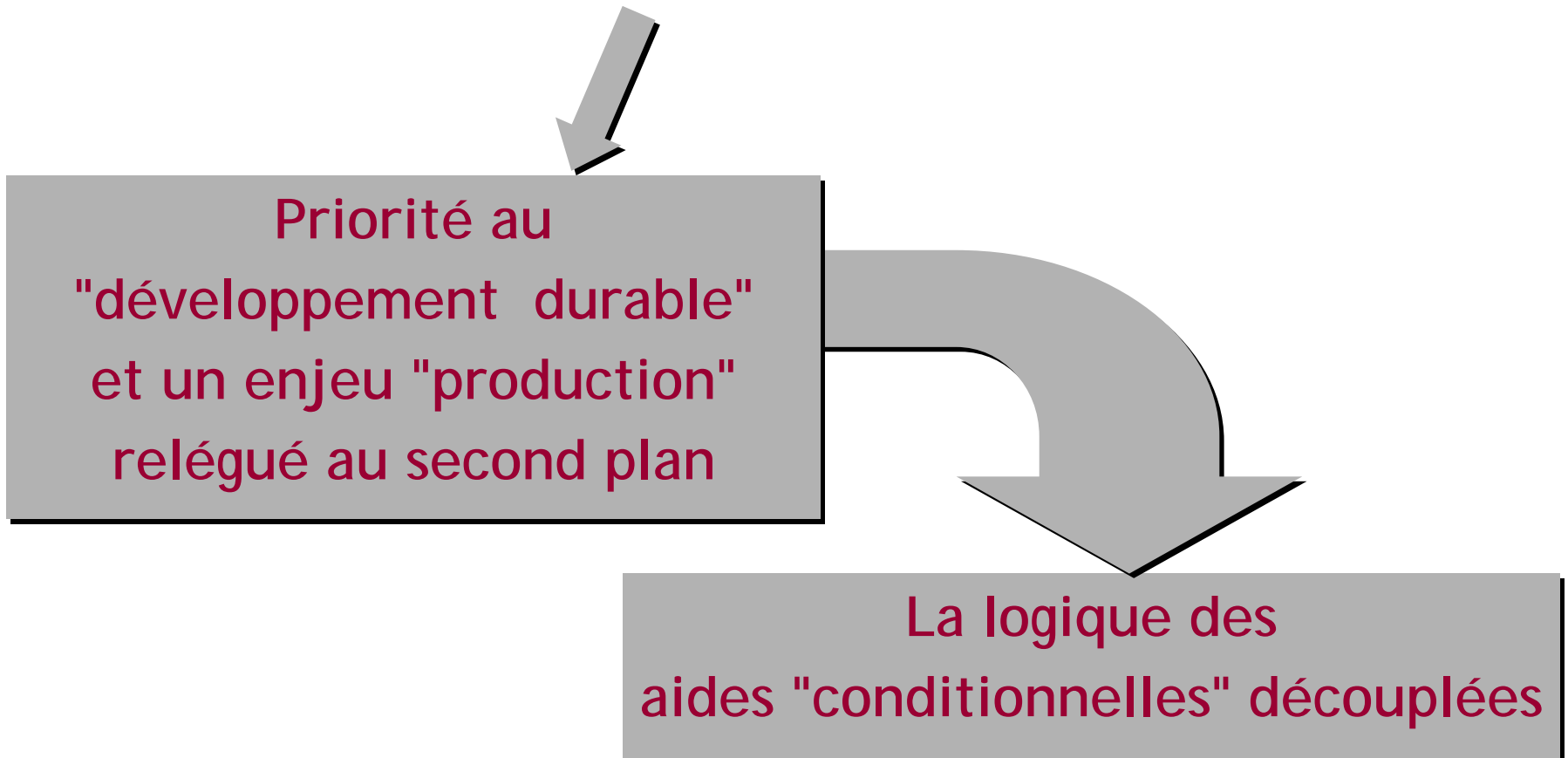
1. L'avenir de l'économie européenne passe par la mise en concordance de la PAC avec l'OMC (afin de libéraliser les échanges dans nos domaines de forte compétitivité)
2. L'avenir de l'union européenne passe par l'intégration des nouveaux membres sans augmenter le budget agricole
3. L'avenir de notre balance commerciale passe notamment par notre capacité à bénéficier d'une image internationale de "qualité" (terroir / tradition / paysages ruraux / ...). Ceci implique le maintien de systèmes d'aide à certains secteurs non compétitifs et aux missions "multifonctionnelles" de l'agriculture (sans craindre des répercussions dans les négociations internationales et sans "mettre en péril" le budget de l'état)

4. L'avenir de notre balance commerciale passe aussi par notre capacité à bénéficier d'une forte compétitivité de nos secteurs industriels. Ce qui implique la capacité de notre industrie à disposer de sources de matières premières à bas prix (alimentaires et énergétiques) et ceci indépendamment de leur origine

Dans ce cadre : La pérennité des aides octroyés aux agriculteurs français, n'est pas (à court terme) totalement remise en cause, ... mais n'est assurée que :

- Que si elle sont **modifiées dans leur nature** : Découplage, conditionnalité, suppression des barrières à l'import ou des soutiens à l'export, ...
- Que si elles sont présentées comme une **« compensation »**, non plus (comme avant) de la baisse des revenus, mais des **surcoûts** (par rapport aux pays tiers) liés au modèle européen, et donc à ses exigences en matière d'environnement, de sécurité, de qualité, de santé et de bien-être des animaux, ... **L'enjeu environnemental** est donc à la fois un enjeu de société mais aussi une "monnaie d'échange". Il ne fera donc que se renforcer

C'est donc l'esprit de la réforme de la PAC de 2003 qui s'impose durablement, même dans les secteurs non aidés :



5 conséquences majeures :

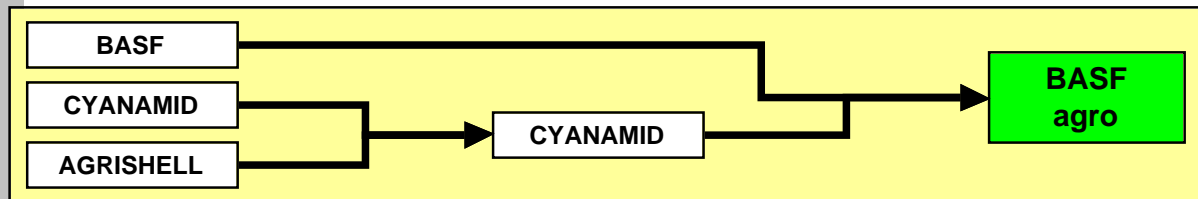
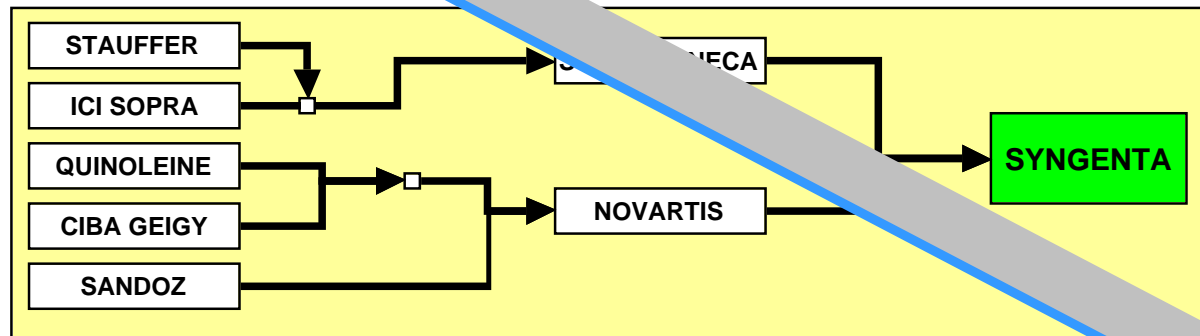
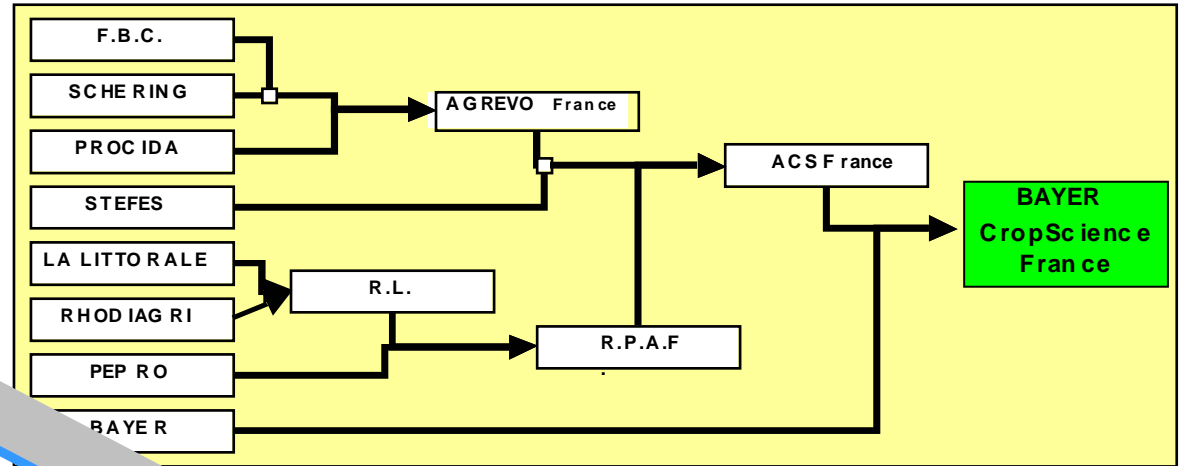
1. Une lutte économique implacable avec une concentration croissante des principaux acteurs
2. Une prise en compte stricte de l'enjeu environnemental
3. Une hétérogénéité des bassins en fonction de leur position face aux deux axes "Industrie / rural"
4. De nouveaux modèles pour les producteurs
5. Une lutte pour le "conseil"

Conséquence 1 : Une compétition implacable

- Principale conséquence : La concentration
- Une évolution vraie pour les industriels, les distributeurs et les agriculteurs
- Une évolution liée aux évolutions dans les "bassins compétitifs"
- Une évolution liée aux enjeux d'investissement (innovation, capacité d'action, mise aux normes, ...)
- Une évolution favorable aux structures déjà "en avance" (ex. logistique)

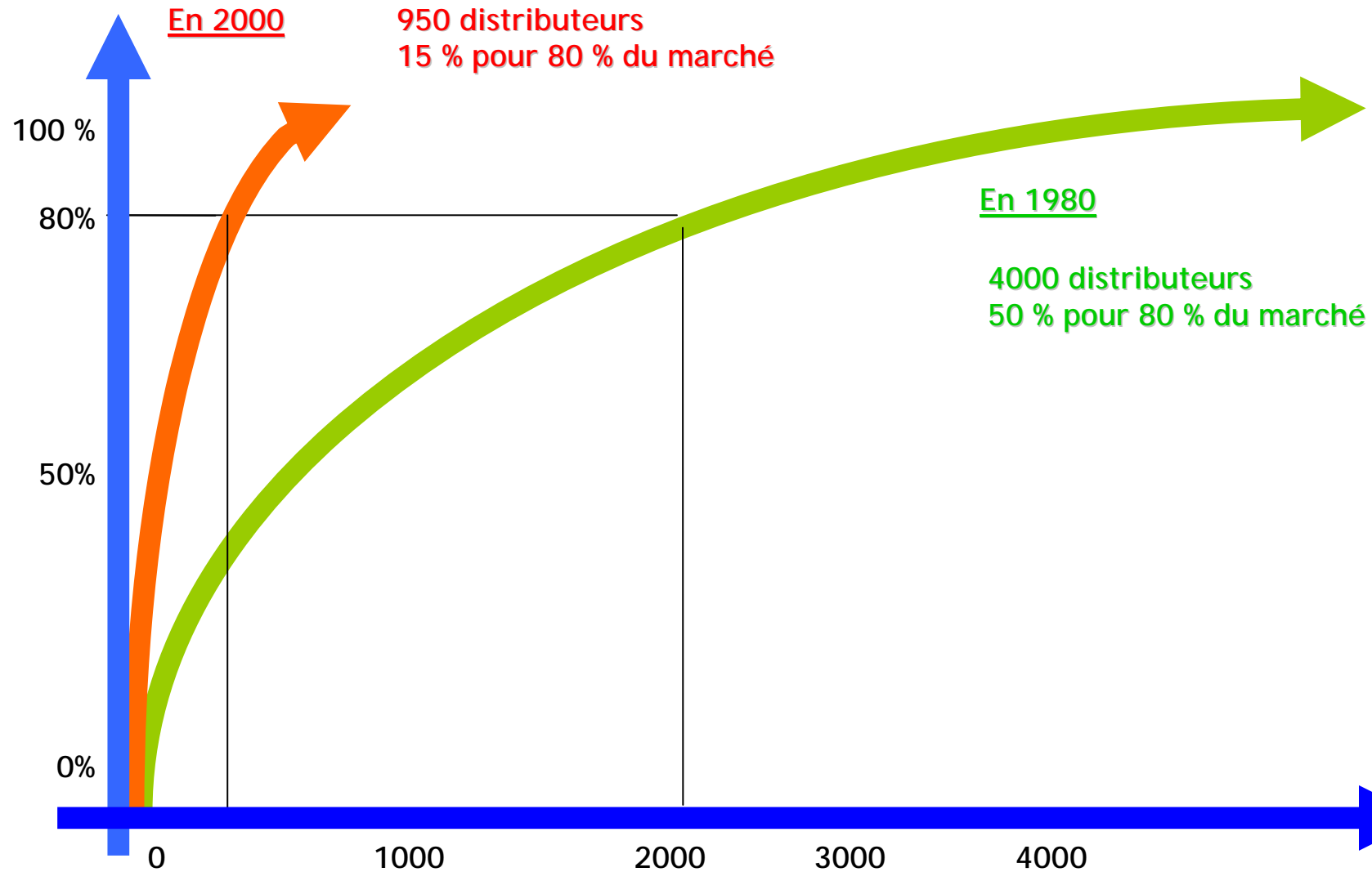
Concentration des fournisseurs

16

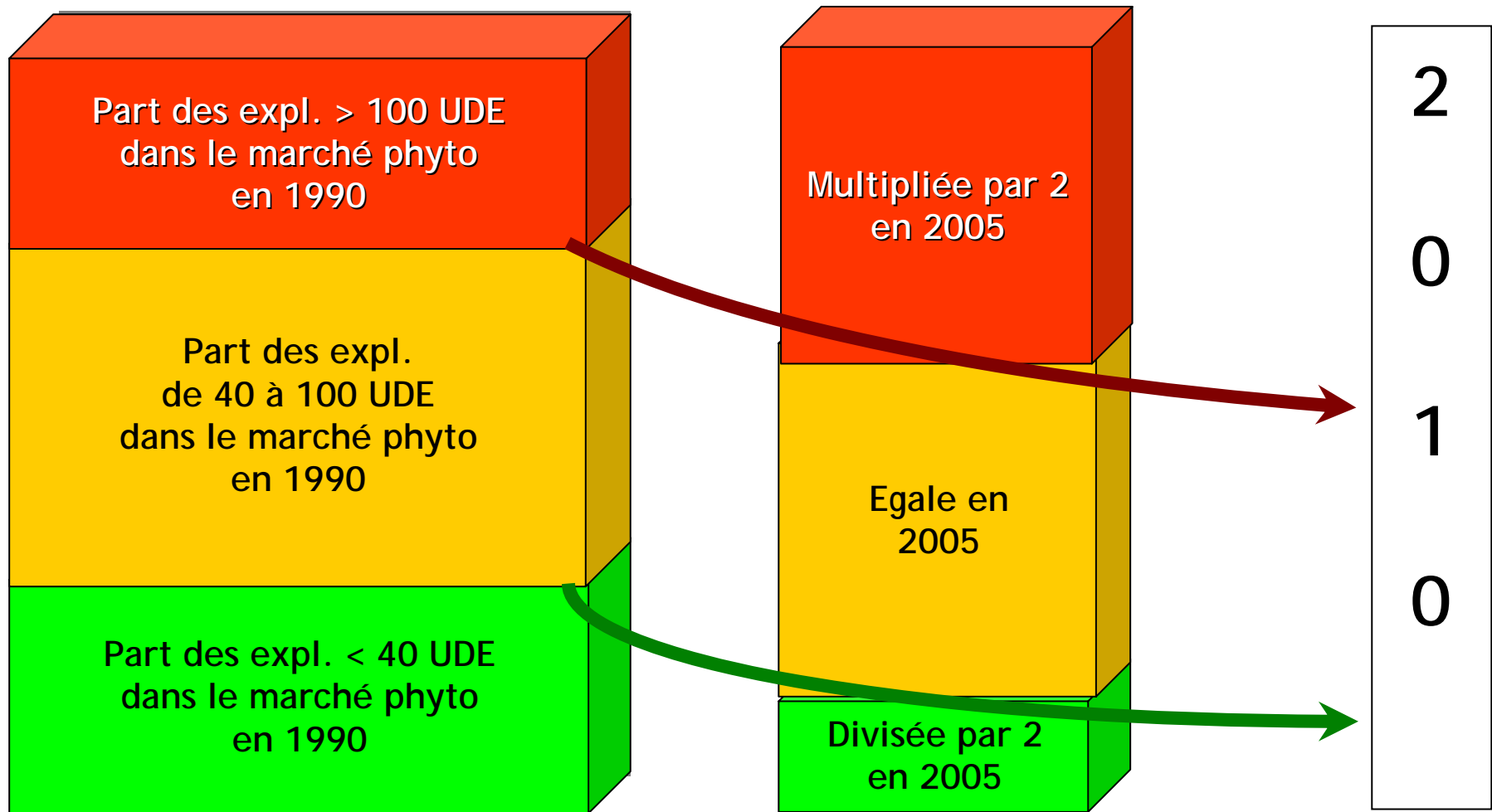


3

Concentration de la distribution



Concentration des producteurs



Conséquence 2 : L'enjeu environnemental

- Un enjeu majeur, social et économique
- Car les agriculteurs ont la maîtrise de 60 % du territoire et représentent 80 % de la consommation estivale d'eau. Ils ont donc une vraie responsabilité (y compris touristique)
- Car la question tox / eco-tox et celle de la biodiversité sont de vraies questions
- Car le débat est au centre de négociations politiques nationales, européennes et mondiales

Une hiérarchie nouvelle des enjeux :

Dans ce cadre, de nombreux aspects de la production agricole actuelle font l'objet de critiques (élevage hors-sol, irrigation, bien-être animal, nitrates et qualité des eaux, ...).

Mais c'est clairement l'utilisation des **produits phytosanitaires** qui figure désormais au premier rang des accusés.

C'est pourquoi les évolutions réglementaires sont nombreuses et convergent vers une même finalité, à savoir: « moins et mieux ! »

Le marché de la santé végétale, essentiel sur le plan économique pour la coopération, est donc particulièrement concerné par ces évolutions :

- Car sa phase de croissance structurelle est de toute façon terminée depuis 2000
- Car du fait des contraintes économiques, il est de plus en plus "raisonné" par les producteurs et constitue le domaine d'expression le plus évident pour de nouveaux comportements commerciaux
- Car il symbolise pour la société civile et une part importante de l'administration la nécessité d'un "changement de cap"

Illustration 1 : Un imposant arsenal réglementaire, visant à contrôler (et généralement réduire) l'usage des phytosanitaires est en train de s'élaborer ou déjà de se mettre en place :

- *La conditionnalité des aides directes,*
 - *Le « Paquet hygiène »,*
- *Les mélanges de produits phytosanitaires,*
 - *Les Zones Non Traitées,*
- *Le Plan interministériel de réduction des risques*
 - *Le projet de loi sur l'eau,*
- *La réforme de l'agrément des distributeurs,*
 - *Le diagnostic accompagné,*
 - *Le système de conseil agricole,*
 - *La création de l'Agence végétale,*
 - *La directive cadre sur l'eau, ...*
- *Etc ...*

Illustration 2 : La volonté de réduction (de principe) est désormais manifeste :

"la présence de pesticides a été détecté dans 80% des stations de mesure en eau superficielle et 57% en eau souterraine ... 6% des échantillons français de fruits et légumes ont des teneurs en résidus de pesticides dépassant les LMR, ... d'après les agences de l'eau, le coût actuel de traitement des pesticides est estimé entre 50 et 100 millions € par an au plan national et qu'il pourrait atteindre 300 millions au cours des prochaines années"

"Ce plan a (donc) pour objectif de réduire les risques liés aux pesticides en agissant sur les produits et les pratiques afin de limiter l'exposition de l'homme et de l'environnement à ces produits"

"Désormais, il ne s'agit plus seulement de faire connaître et respecter la réglementation existante, mais d'utiliser moins d'intrants, de manière plus raisonnée, et ce pour une meilleure maîtrise de leurs impacts sanitaires et environnementaux"

(extrait de l'introduction du plan interministériel de prévention des risques)

Illustration 3 : Quand l'INRA s'y met ...

Pesticides, agriculture et environnement



Réduire l'utilisation des pesticides
et en limiter les impacts environnementaux

Expertise scientifique collective

Synthèse du rapport d'expertise réalisé par l'INRA et le Cemagref
à la demande du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP)
et du Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD)

Décembre 2005



Illustration 4 : La remise en cause permanente des "pesticides" dans les médias

Agriculture Ouest-France
17-18 décembre 2005

Face à une consommation agricole de substances actives trop élevée Pesticides : « Il faut utiliser la manière forte »

Comment réduire l'utilisation des pesticides en France ? C'est la question que les ministères de l'Agriculture et de l'Écologie ont posé à une trentaine de scientifiques de l'Inra et du Cemagref. La réponse est très simple : taxer lourdement les pesticides pour en décourager l'utilisation.

Un rapport d'expertise, réalisé à la demande des ministères de l'Agriculture et de l'Écologie, conclut qu'il faut mettre en place, en France, une taxation forte, pour réussir à diminuer l'utilisation des pesticides aux champs. L'agriculture intensive utilise encore 90% de ces produits chimiques. **«Les démarches de sensibilisation des agriculteurs et de volontariat ont montré leurs limites»**, considèrent les chercheurs de l'Inra et du Cemagref qui ont mené l'expertise collectivement. Cette dernière a été présentée dans la capitale.

L'Hexagone est le numéro un européen et le troisième mondial en matière de consommation de pesticides. On avance un volume de 76 100 tonnes de substances actives vendues en 2004. Les risques : l'environnement et la santé humaine. La tendance à la baisse de la consommation des pesticides, de l'ordre de moins 24%, n'est pas significative, selon les chercheurs. **«Les volumes totaux ont diminué, mais pas de nature à une modification des pratiques des agricul-**



La France consomme trop de pesticides : 76 100 tonnes en 2004. Ici, un traitement herbicide dans un champ de colza avant semis de blé.

teurs», explique ainsi Laurence Guichard, de l'Inra de Paris-Grignon.

S'inspirer du Danemark

Pour les chercheurs, la seule solution est d'employer la **«manière forte»**, en taxant de façon conséquente les pesticides. **«Une petite taxe ne sert à rien en terme environnemental, si ce n'est de col-**

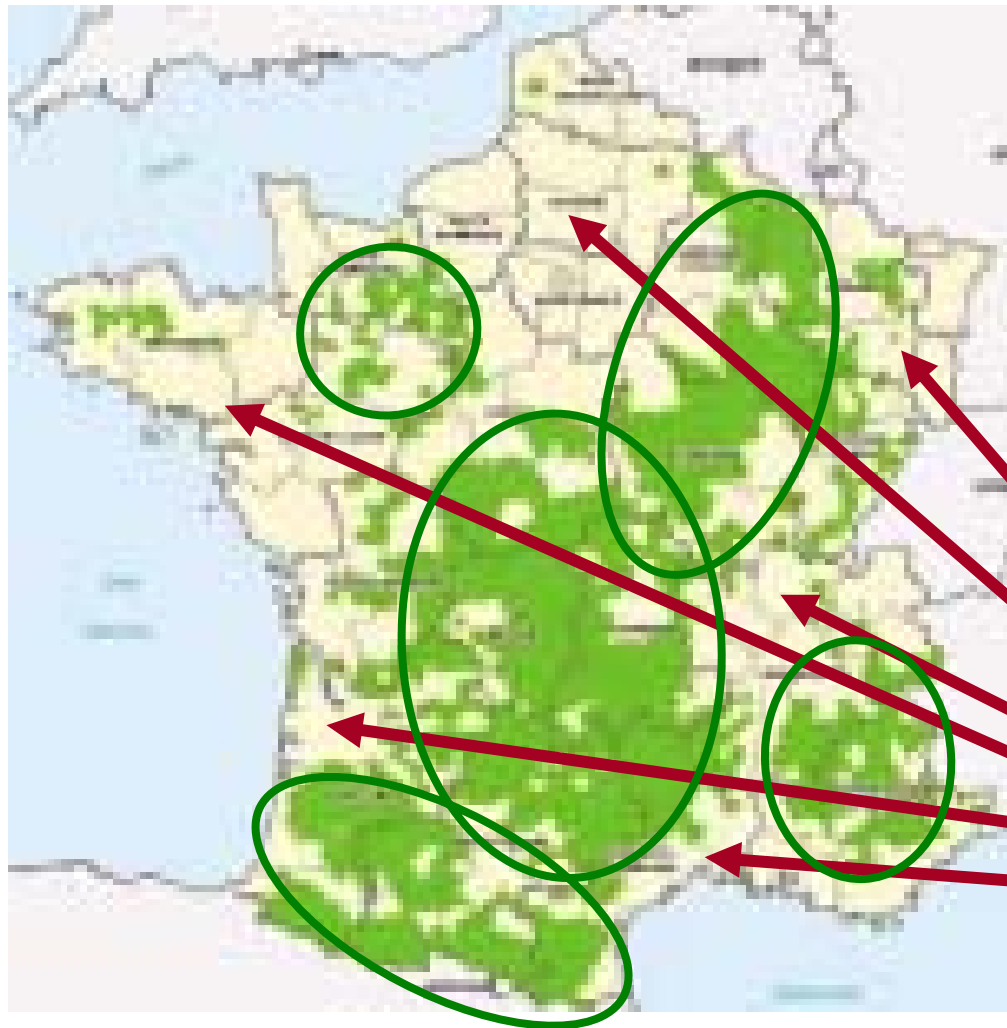
lecter des fonds», appuie Alain Carpentier, économiste au centre Inra de Rennes. **«La politique danoise est exemplaire dans ce domaine, et la France devrait s'en inspirer»**, considère l'économiste rennais. Le Danemark taxe à 40 % les pesticides contre 2 % en France.

A cette politique répressive, pourrait s'ajouter un système de subvention à l'adoption de pratiques économes en pesticides. Toutefois, le ministère de l'Agriculture, par l'un de ses représentants, a déjà fait sa-

voir qu'il ne partageait pas cette approche. Par ailleurs, les scientifiques soulignent qu'il faudrait modifier l'organisation du conseil aux agriculteurs. **«Le conseil en protection phytosanitaire est majoritairement dispensé par les agents commerciaux des coopératives qui vendent les pesticides...»**, explique le rapport. De quoi faire réfléchir.

Nicole OUVARD.

Conséquence 3 : L'hétérogénéité des bassins



Selon la DATAR la France rurale sera majoritairement "multifonctionnelle"

Mais elle comportera quelques pôles de compétitivité spécialisés

NOTE EXPLICATIVE DE LA CARTE DE LA DATAR

Cette carte est issue d'un rapport au premier ministre datant de 2003. Il décrit la vision 2020. Ces préconisations sont "à prendre au sérieux" car les premiers effets concrets sont déjà observables. Ainsi, ce travail a donné lieu aux "pôles de compétitivité" actuellement instaurés (cf. appel d'offre du ministère des transports de septembre 2004). Le principe en est le suivant :

- **Certaines régions française sont dites "fragiles" (en vert sur la carte)**

Dans ces régions les exploitations sont considérées comme majoritairement incapables de lutter sur le marché international des matières premières du fait de limites structurelles mais aussi de limites agro-pédo-climatiques.

De plus ces régions rurales (ex. : montagne) sont également **défavorisées sur le plan industriel** (pas d'activité porteuse) et **démographique** (dénatalité et exode). Le pays a donc besoin de maintenir artificiellement un tissu dense d'exploitation dans ces régions afin de servir de base à une dynamique sociale, touristique et artisanale.

On va donc **subventionner massivement ces agriculteurs** pour qu'ils maintiennent leurs activités mais dans une logique multifonctionnelle dans laquelle l'enjeu productif devient mineur. Ce subventionnement ne se fera donc pas par le biais de mécanismes de soutien des prix, mais par le biais de mesures structurelles et / ou de subventionnement direct des revenus.

- **dans les autres régions des exploitations sont donc capables de résister à la "mondialisation" de l'agriculture**

En effet la base structurelle et agronomique y est favorable. Mais en fait elles sont pérennes uniquement si elles poursuivent leur processus d'industrialisation : professionnalisation, concentration et surtout spécialisation.

Ce processus doit donc être accéléré. Pour ce faire la solution la plus simple est de réduire drastiquement les aides publiques ! (ou plus exactement de transférer le plus de fonds possible du "premier pilier" de la PAC vers le "second pilier"). Ce choix permet ainsi tout à la fois d'assurer cette mutation et de retrouver, par transfert, les fonds susceptibles d'alimenter les régions fragiles.

Au-delà de cette politique touchant la production, l'État envisage surtout de subventionner les IAA ainsi que les centres de recherche et d'enseignements supérieurs axés sur les filières concernées. La priorité est bien de constituer des "pôles industriels de compétitivité" dont la vocation affichée est le "leadership européen et mondial". C'est l'objet de l'appel d'offre de septembre 2004 qui a reçu une centaine de dossiers, attirés par les 750 millions d'euros prévus pour initier ce mouvement.

Conséquence 4 : De nouveaux "modèles économiques" pour les agriculteurs ?

Les marges de manoeuvre baissent, le choix d'un développement est donc de plus en plus lié aux facteurs naturels et structurels et de moins en moins aux "envies" du producteur.

Nous assistons à la fin du "modèle unique" : une diversité toujours croissante mais trois modèles dominants :

- Le modèle "multifonctionnel"
- Le modèle "niche"
- Le modèle "matière première"

Le modèle "multifonctionnel" qui sera basé sur les facteurs clefs suivants :

- . Primes,
- . Sources nouvelles : services ruraux / agro-tourisme / ...,
- . Pluriactivité,
- . Exemplarité sociale et environnementale / extensification,
- . Sous-traitance / externalisation,
- . Éventuellement une approche commerciale directe (ex. circuit court péri-urbain, ...)

Le modèle "niche" (souvent "alternatif") qui sera basé sur les facteurs clefs suivants :

- . Qualité / haut de gamme pour une production limitée en volume,
- . Image (ruralité, terroir, tradition, ...)
- . Signes officiels de qualité et / ou productions marginales / originales
- . Vente directe
- . Rejet des systèmes collectifs
- . Réappropriation des enjeux de gestion de l'image et de la relation à la société civile

Le modèle "matière première" qui lui sera basé sur les facteurs clefs suivants :

- . Baisse des charges variables,
- . Concentration / spécialisation,
- . Innovation / pro activité / réactivité,
- . Commercialisation / opportunités, autres sources de valeur
- . Normalisation (vs "cahiers des charges" aval et sociétal, respect de l'éco-conditionnalité)
- . Externalisation / regroupement (CF).

NB : Le modèle "matière première" peut en réalité prendre deux formes

- Soit une logique "intégrative"

- lorsque les producteurs sont confrontés à des facteurs limitants trop forts (agrandissement impossible, contraintes agro-pédo, structure financière provisoirement fragilisée). Dans ce cas la question de la défense de la valeur-ajoutée est "externalisée" vers une structure ayant la maîtrise de l'aval
- *A noter que cette logique peut n'être que temporaire (elle dure le temps que durent les facteurs limitants)*
- *A noter que les mêmes raisons (limites au développement de la valeur ajoutée par le producteur lui-même) expliquent le développement fréquent chez ces producteurs d'activités complémentaires (ETA, tourisme, ...)*

- Soit une logique "industrielle"

- lorsque les producteurs ne sont pas confrontés à ces facteurs limitants. Dans ce cas la production de matière première prend le chemin des logiques industrielles (industrie lourde même), avec deux piliers : effet taille et baisse des coûts
- *A noter que cette logique conduit souvent à des démarches quasi extensives et progressivement à un désintérêt pour la "chose agricole"*
- *A noter que lorsque ces logiques sont souvent à l'œuvre chez des producteurs ayant eus des expériences professionnelles antérieures diverses, qu'ils vont souvent mettre à profit pour développer des activités complémentaires (complémentaires à l'origine mais potentiellement dominantes à terme) le plus souvent très éloignées de l'exploitation*

Les 5 enjeux de tous les "grands producteurs"

L'acte de commercialisation, considéré, comme plus "noble" et plus durable que l'acte de production

La mise en conformité, avec les contraintes sociétales (y compris exigences de l'aval) est intégrée dans tous les raisonnements

Le besoin de compétitivité, impliquant une recherche permanente de performance commerciale (achat et vente) et un raisonnement plus "pointu" sur les sources de la productivité (du travail, des intrants, des moyens de production, ...) : généralisation du "modèle gestionnaire"

L'adaptation pragmatique, aux contraintes agro-pédo-climatiques constitue le principal facteur de variation des pratiques techniques : de l'extensification à l'intensification raisonnée

L'individualisme, comme "modèle social" et du fait du sentiment de concurrence entre producteur et de la perception d'une dissonance stratégique croissante avec les partenaires économiques

Conséquence 5 : Une nouvelle "économie" du conseil

- D'abord le "développement agricole" : Les années 60 et 70 ont été marquées par le travail des "conseillers agricoles" et par des sources de financement fiscales et para-fiscales
- Puis le conseil "technico-économique" : Les années 80 et 90 ont été marquées par le travail des technico-commerciaux de la distribution et par le financement indirect via les marges appro
- Dans les deux cas, une logique de gratuité : Une logique mise en œuvre pendant 40 ans et qui rend aujourd'hui difficile sa valorisation. Pourtant aujourd'hui se pose de façon majeure la question de la valorisation de la fonction de conseil :
 - Question posée par les producteurs du fait de leur volonté de maîtrise de tous les coûts
 - Question posée par les "conseillers" du fait de la raréfaction de leurs sources de financement

L'enjeu du "conseil" pour les producteurs

- L'enjeu explicite : Appliquer au domaine du conseil la même logique économique et commerciale que pour les produits ("ne payer que le juste nécessaire", mettre en concurrence, ...)
- Un enjeu réel mais non explicite : La rentabilité du conseil

L'exemple du blé.

Pour un hectare de blé :

- Environ 5 à 10 € / ha pour les OPA
- Environ 10 à 15 € / ha pour les OS
- Plus éventuellement 5 à 10 € pour un conseil privé (notamment CETA)

Soit un coût total d'environ 15 à 30 € / ha auxquels il faut ajouter les prestations individuelles payantes (gestion, mesures agro-environnementales, ...) : 2 à 3 % du CA

L'enjeu du "conseil" pour les "Conseillers"

- Une concurrence institutionnelle : Lutte pour la reconnaissance officielle, les enjeux de l'agrément, les enjeux de l'homologation, ...
- Une concurrence économique : Des offres de plus en plus formulées créant un marché concurrentiel du conseil

Spécifiquement pour les O.P.A.

- L'enjeu économique : Une nécessité face à la raréfaction des sources fiscales et para-fiscales de financement
- L'enjeu politique : Réaffirmer sa position dans le champs professionnel par le biais du développement d'un conseil "agro-environnemental" (accompagnement de la conditionnalité des aides) :
 - La "bataille" du conseil homologué
 - Le "verdissement" des Chambres

Spécifiquement pour les acteurs économiques

- L'enjeu stratégique : Le besoin de ne pas "perdre la main" du point de vue de la prescription appro
- L'enjeu économique : Une nécessaire "tertiarisation" de l'offre :
 - Une rentabilité de la collecte en danger
 - Une rentabilité de l'appro durablement érodée du fait de la maturité du marché et de la pression sociétale
 - Une pression commerciale croissante des concurrents "low price / low cost"

- L'enjeu politique : Maintenir la légitimité et obtenir une reconnaissance officielle
 - L'enjeu de la certification et des "chartes"
 - Le "combat" sur le conseil homologué, l'agrément et le diagnostic accompagné face à l'alliance objective FNSEA / APCA
 - L'enjeu de la crédibilité institutionnelle (France / Europe)

"Des mesures adéquates devront être prises pour exclure toute facturation illicite (*du conseil homologué*). Exemple : La commercialisation de produits phytosanitaires ou de fertilisants s'accompagne souvent de conseils sur les avantages d'utilisation du produit. Le risque existe que ces conseils soient facturés pour bénéficier de l'aide"

(extrait d'un document de travail interne de la commission visant à orienter le choix des structures à homologuer)

Il faut privilégier une approche groupale afin d'éviter le "clientélisme" à l'œuvre dans les approches individuelles

(extrait des conclusions de la mission d'évaluation commandée par l'ADAR sur le conseil en agriculture)

Idée force :

Les réformes en cours ne constituent qu'une nouvelle impulsion pour ce projet. Les années 2010 seront les premières d'un nouveau cycle

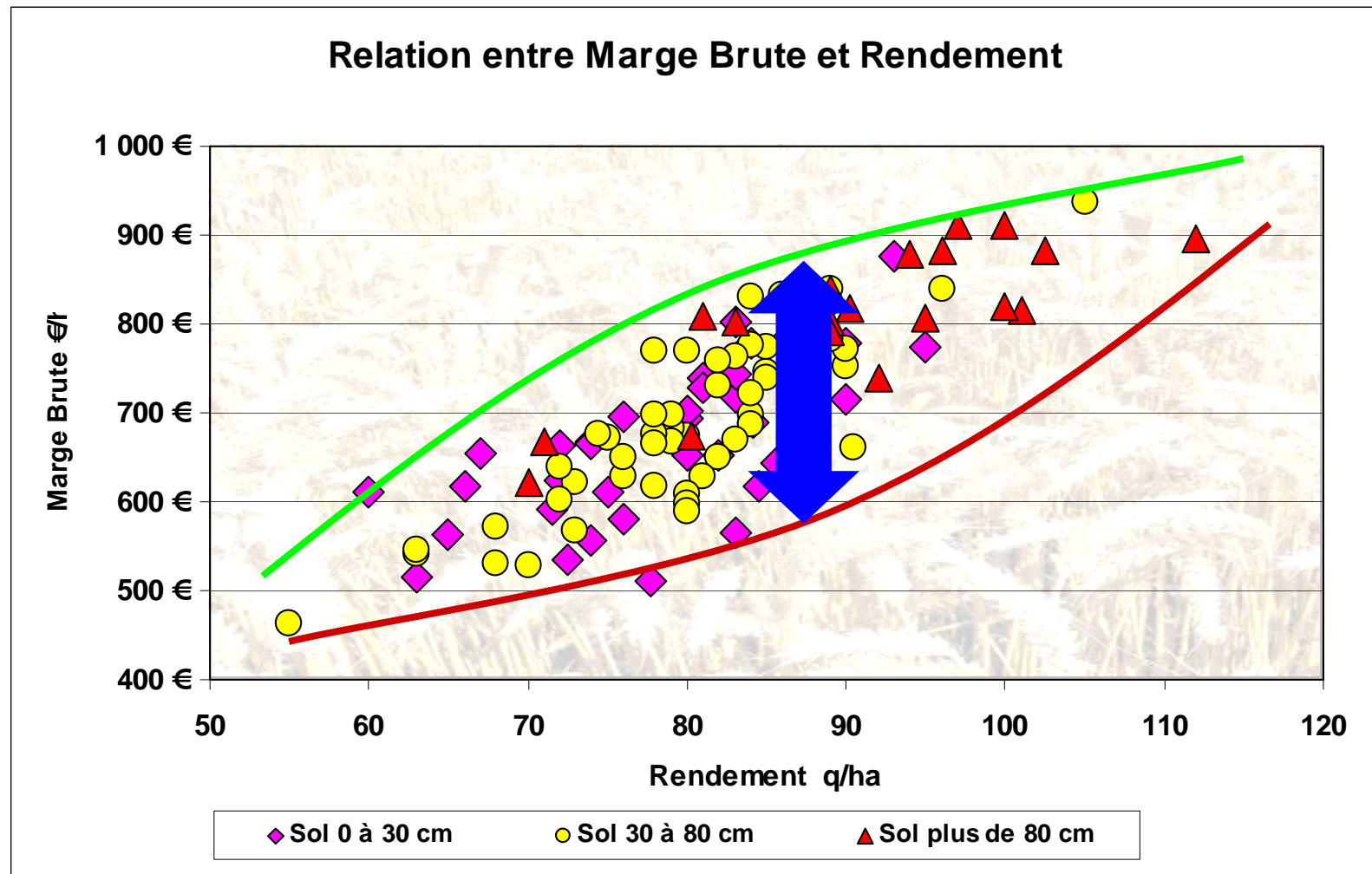
3^{ème} partie :

**Un avenir positif
est-il possible ?**

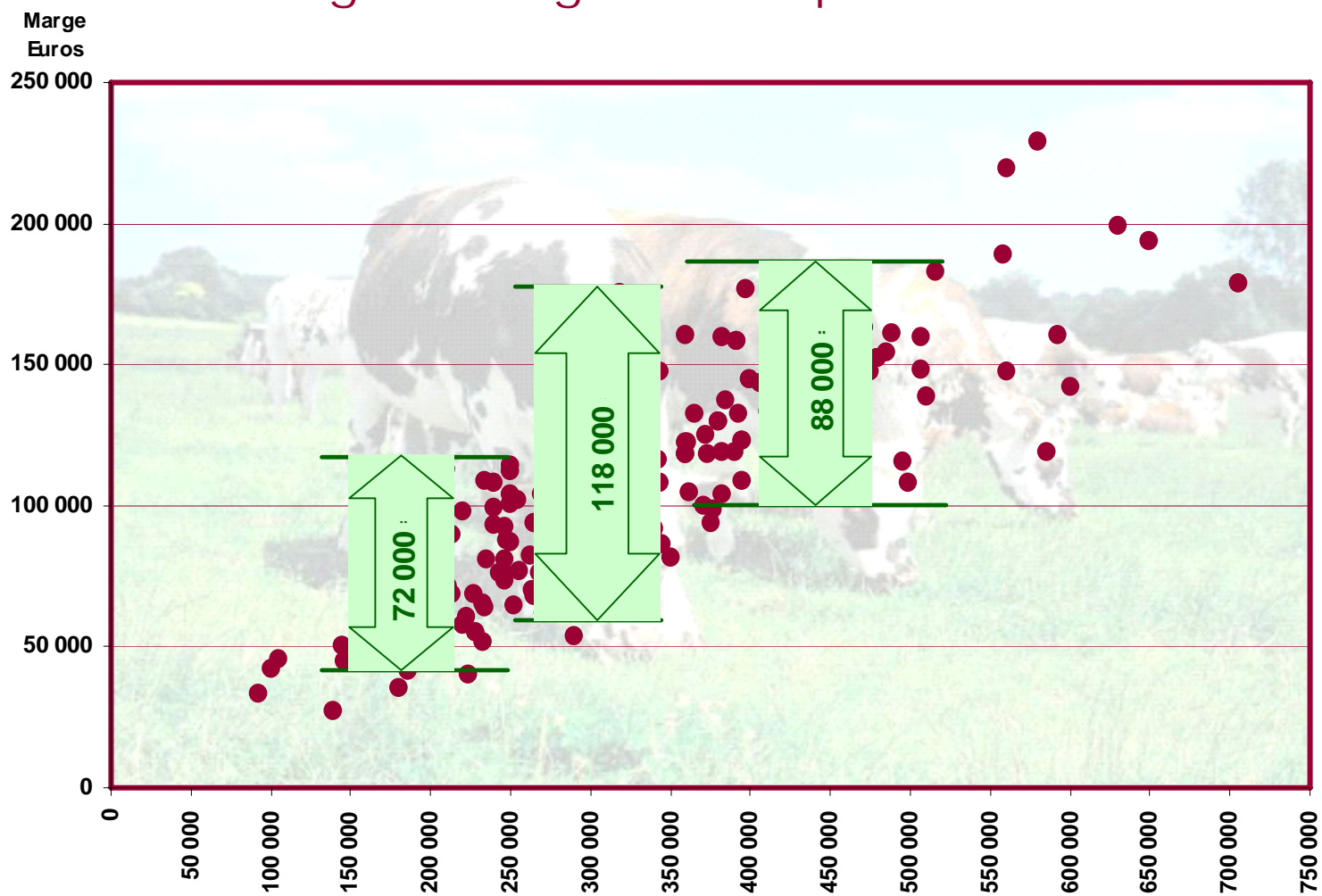
OUI pour plusieurs raisons ...

- Bien sûr **l'agrandissement** est un facteur de baisse des coûts de production
- Bien sûr l'amélioration des **rendements** demeure un facteur de réussite
- Bien sûr l'obtention de **débouchés** particuliers bien valorisés doit être recherchée
- Mais **d'autres voies** ne doivent pas être négligées

Car les marges de manœuvres existent encore
(comme le prouve l'hétérogénéité actuelle)



Marge brute globale exploitation



(Source : Synthèse de 200 audits réalisés par AGRIAL)

Quota laitier

OUI car si la mise en place d'un nouveau projet implique une crise, elle permet aussi d'espérer une nouvelle période de stabilité

- La fin du cycle d'innovation technologique de Marchetti se situe après 2010 : cela implique d'accepter le déclin des techniques / solutions constitutives de l'essor du marché des 30 dernières années et leur substitution progressive par celles émergentes (les inventions des 70's et 80's correspondant aux innovations des 90 's)
- C'est également alors la fin de la période de crise structurelle selon la théorie des cycles stabilité / apprentissage (cf Attali / Godet) dans la mesure où les retournements de tendance ont eu lieu au début des années 80
- Et la fin de la phase de récession du cycle long de Kondratiev est aussi prévue vers la fin de décennie

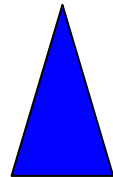
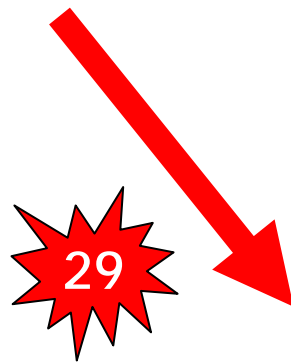
LES CYCLES ...

1910 / 20

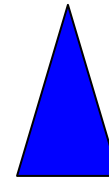
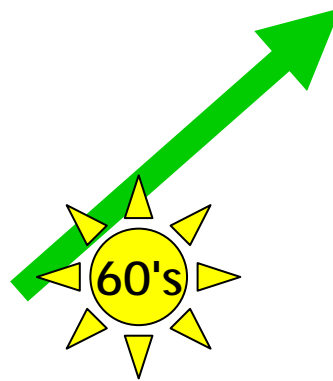
1945 / 50

1975 / 80

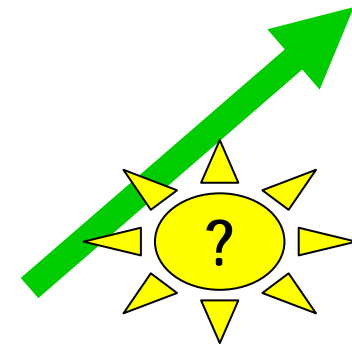
2010 / 2020



Crise agricole
des années 30



Crise agricole
des années 80



Les enjeux pour les producteurs et pour les coopératives sont donc clairs

- Résister à la crise en adaptant les structures, les coûts et les modes de fonctionnement
- Mais ne pas le faire de façon défensive car il faut au contraire préparer l'avenir
- Et surtout savoir innover, savoir changer



Eric Schlüsselhuber

06 30 07 86 08

eric.schuelshuber@groupetriangle.fr

E.S. Conseil SARL est
le pôle Marketing / Étude
du groupe TRIANGLE

